



LE
CABARET
DE LA
SECONDE
CHANCE

Formulaire de candidature

Note importante : Le Cabaret de la seconde chance vise à promouvoir la réhabilitation sociale des personnes judiciairisées. Les candidats qui souhaitent y participer doivent l'avoir été, à un moment ou un autre de leur vie ou encore, être un proche d'une personne judiciairisée, être bénévole ou travailler dans le domaine de la réintégration sociale et communautaire des personnes judiciairisées.

Date de la demande :

Prénom

Nom

Adresse

Ville

Code postal

Téléphone

Courriel

Type d'art

Arts de la scène

- Musique (interprète)
- Musique (auteur-compositeur-interprète)
- Texte/Poésie
- Danse
- Cirque
- Autre (précisez si-après)

Arts visuels

- Dessin
- Peinture
- Sculpture
- Photographie
- Collectif (précisez si-après)
- Autre (précisez si-après)

Précisions, si nécessaire :

Décrivez brièvement vos motivations à participer au Cabaret de la Seconde Chance :

Veillez nous faire parvenir votre candidature par courriel à cabaret@asrsq.ca, accompagné des documents pertinents, selon les termes suivants :

Art de la scène : au plus tard le 8 mai 2026 (envoyer fichier audio, vidéo, ou un lien nous permettant d'entendre une prestation)

Art visuel : au plus tard le 10 juillet 2026 (envoyer photos ou un lien nous permettant de voir vos œuvres)

Un processus de sélection aura lieu, via une audition pour les arts de la scène, vers le début du mois de juin (date à confirmer). Pour les arts visuels, nous nous baserons sur les images envoyées et nous vous contacterons d'ici le début du mois d'août.